

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS  
En date du jeudi 18 janvier 2024 à 18h**

**Présents :** - M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent - M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude - Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine - Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-Marie -

**Secrétaire de séance :** M. PINEDE Jean-Marie

**Absente excusée :** Mme RODRIGUEZ Noémie

**Date de convocation :** 13/01/2024

**Préambule :** approbation du compte-rendu de la dernière réunion du CM

- **Présentation du programme d'action 2024 de l'ONF pour la commune**

Le technicien forestier territorial de l'unité Cerdagne Capcir, en charge de l'Espace forestier de la commune présente un bilan financier de 2023 et une proposition de travaux pour 2024.

Le conseil municipal décidera prochainement des travaux à réaliser en 2024 par l'ONF.

- **Achat du Centre du Cambre d'Aze (ancien centre des éclaireurs) à l'EPF**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la signature de l'acte d'achat du Centre du Cambre d'Aze à l'EPF Occitanie est prévue fin janvier. Cet achat a été acté par la délibération 2023-022, autorisant la signature de l'avenant n°1 à la convention opérationnelle « Centre village » du 6/01/2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne à monsieur le Maire tout pouvoir pour signer l'acte d'achat.

- **Convention d'honoraires avec la SCP d'Avocat Emeric VIGO**

La convention d'honoraires avec la SCP d'Avocat Emeric VIGO pour l'année 2024 est reconduite, pour un montant forfaitaire de 5 000 € HT.

- **Modification du PLU, ouverture à l'urbanisation de la zone 3 AU**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de modification n°1 du PLU ayant pour objet d'ouvrir à l'urbanisation la zone 3AU située sur la frange Est du village et ainsi permettre à court terme la réalisation d'une ou plusieurs opérations d'aménagements d'ensembles afin de satisfaire les objectifs de production de logements principaux.

Le projet de modification est accepté par le conseil municipal.

- **Présentation du rapport de la Chambre régionale des comptes relatif au contrôle de la SPL TRIO Pyrénées**

Monsieur le Maire présente le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif au contrôle de la SPL TRIO Pyrénées, exercices 2022-2023.

- **Récompense pour les jeunes sportifs de la commune ayant un classement national**

Une récompense pour les jeunes sportifs de la commune ayant obtenu un classement national est envisagée par la municipalité. Monsieur le maire propose que leur soit remis la médaille de la Ville ainsi qu'un chèque de 200 euros. Une réception sera organisée à cet effet.

Le conseil valide cette proposition.


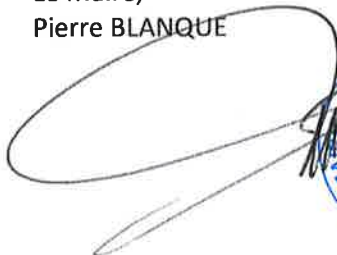
- **Restitution à la commune les Angles de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »**

La Communauté de Communes Pyrénées Catalanes a approuvé la restitution de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » à la commune Les Angles le 5 octobre 2023.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la restitution de cette compétence à la commune Les Angles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h.

Le Maire,  
Pierre BLANQUE



La secrétaire de séance,  
Jean-Marie PINEDE

